

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SMART VALUE INVESTORS - Evolution, classe C (LU0407592392)

un compartiment de SMART VALUE INVESTORS

Société de gestion : Conventum TPS partie de BLI - Banque de Luxembourg Investments

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Le compartiment a pour objectif de faire fructifier le capital investi au-delà du niveau de l'indice Eurozone Harmonized Inflation Consumer Price (ex-Tobacco) à long terme tout en cherchant à limiter l'impact des chocs négatifs sur les marchés boursiers et obligataires à court terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investira ses actifs dans un portefeuille composé d'actions, de titres à revenu fixe, de liquidités, de dépôts à terme et de quasi-liquidités soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds d'investissement.

La proportion des actifs du compartiment investis dans chaque type de classe d'actifs variera de temps à autre en fonction des conditions générales du marché et de l'économie.

Toutefois, l'exposition du compartiment aux actions doit, à tout moment, être limitée à 40% de sa valeur nette d'inventaire.

Les placements dans des fonds d'investissement et/ou des fonds d'investissement négociés en Bourse peuvent dépasser 10% des actifs nets du compartiment.

Les actions dans lesquelles le compartiment peut investir comprennent des intérêts dans des sociétés d'investissement immobilier (REIT).

Le compartiment peut également investir jusqu'à 25% de ses actifs nets

dans des matières premières négociées en Bourse, y compris des métaux précieux sans la livraison physique du métal sous-jacent.

À des fins de couverture ou d'optimisation du portefeuille, le compartiment peut recourir à des instruments financiers dérivés.

Le portefeuille est géré activement d'une manière discrétionnaire en utilisant une valeur de référence (benchmark). Bien que le compartiment compare sa performance à celle de l'indice de référence, il ne cherche pas à reproduire cet indice et choisit librement les titres dans lesquels il investit. L'écart avec cet indice de référence peut être significatif.

La devise de la classe d'actions est exprimée en EUR.

L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 3 années.

Profil de risque et de rendement



Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe C sont classées dans la catégorie 3, car la valeur de l'action peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement dans des actions comporte un risque d'émetteur dans le sens que la société émettrice pourrait faire faillite. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.
- L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte signi-

ficative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.

- L'investissement dans d'autres fonds implique que le compartiment subit 1) les risques d'investissement supportés par ces fonds, 2) les risques d'augmentation des frais et charges prélevés à l'intérieur de ces fonds et 3) les risques que ces fonds limitent ou suspendent la possibilité pour le compartiment de rembourser son investissement dans ces fonds.
- L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise à réduire les risques de marché, les risques de crédit, les risques de taux d'intérêt et les risques de change sans toutefois éliminer totalement ces risques.
- Risque opérationnel / inhérent aux tiers : Les opérations du compartiment dépendent de tiers et, en cas de faillite de ces derniers, le compartiment pourrait subir des perturbations ou des pertes.
- Le marché des valeurs émises par des sociétés à petite ou moyenne capitalisation est généralement moins liquide que le marché des valeurs émises par des sociétés à grande capitalisation. Il en résulte un risque supérieur car certains investissements du compartiment dans ce premier marché pourraient temporairement ne pas être disponibles à l'achat ou à la vente à un prix jugé adéquat.
- D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister.

Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet www.conventumtps.lu.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	3,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,81%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur

pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie. L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

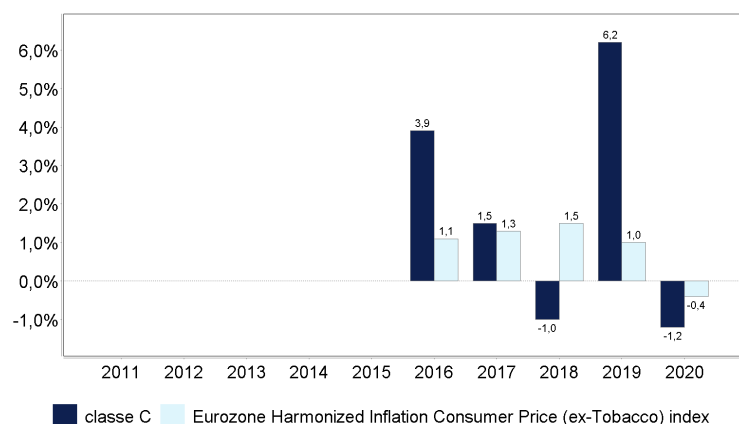
Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2020. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Expenses borne by the sub-fund" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur www.conventumtps.lu.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Ce compartiment a été lancé en 2008 sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé et a été converti en OPCVM à partir du 01.01.2016. La classe d'actions a été lancée en 2009.

Le compartiment n'a pas pour objectif de suivre la composition de son indice de référence.

Informations pratiques

Dépositaire

Banque de Luxembourg

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de SMART VALUE INVESTORS peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur www.conventumtps.lu.

Le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles en anglais. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet www.conventumtps.lu. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité de SMART VALUE INVESTORS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties corres-

pondantes du prospectus du fonds.

Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Informations spécifiques

Le compartiment SMART VALUE INVESTORS - Evolution peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de SMART VALUE INVESTORS qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Conventum TPS partie de BLI - Banque de Luxembourg Investments est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29.01.2021.